



Guide de l'employeur

Stage I et Stage II

Alternance travail-études

www.cegepth.qc.ca

ate@cegepth.qc.ca

Je vois mon cégep autrement



ÉTAPES À SUIVRE

- Lire attentivement le guide.
- Compléter la description du poste de stage à la page 5.
- Retourner la page 5 complétée par télécopieur au (418) 338-0380 ou par courriel à ate@cegepth.qc.ca.
- Le conseiller pédagogique responsable des stages vous contactera pour effectuer le suivi.

Note : L'usage du masculin dans ce document a pour simple but d'en alléger le texte.

ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES OU ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

C'est un **partenariat** entre :

- Le milieu de formation;
- Le marché du travail.

Les élèves réalisent deux stages en entreprise, en alternance avec leurs études au Cégep. Les retombées sont importantes :

POUR L'ENTREPRISE

- Le **choix** d'un stagiaire en vue d'un recrutement éventuel, avec la possibilité d'évaluer ses acquis, de lui faire connaître la culture de l'entreprise.
- La **réalisation** d'un projet, d'une étude, d'une recherche.
- L'**apport** d'une aide lors d'une surcharge de travail.
- L'**influence** sur la formation du technicien.
- La **possibilité** de bénéficier de programmes de soutien financier :
 - crédit d'impôt pour stage en milieu de travail;
 - dépenses admissibles dans le cadre de la Loi 90.

POUR LE STAGIAIRE

- L'**enrichissement** de la formation par l'expérience concrète du **marché du travail**.
- La confirmation de son choix de **carrière**.
- La **mise en pratique** de ses acquis techniques, le développement d'habiletés.
- La connaissance des **conditions réelles** de travail dans une **entreprise**.
- L'intégration au marché du travail facilitée.
- Le financement de ses études.

Rôles des différents intervenants

L'ENTREPRISE

L'entreprise

- Offre un ou des postes de stage décrivant les principales tâches du stagiaire.
- Choisit l'élève-stagiaire, par entrevue s'il y a lieu.
- Confie l'élève-stagiaire à un accompagnateur-superviseur.

L'accompagnateur-superviseur

- Est un employé de l'entreprise.
- Guide le stagiaire dans la réalisation de ses tâches.
- Communique ses observations au professeur-superviseur lors de la visite de ce dernier.
- Complète les formules d'évaluation du stagiaire fournies par le Cégep.

LE CÉGEP

Le Cégep

- Confie l'organisation des stages au coordonnateur.
- Assume l'encadrement pédagogique des stagiaires par un professeur-superviseur.

Le coordonnateur de stages

- Assure la préparation et la gestion des stages.
- Contacte les entreprises pour trouver des postes de stage.
- Organise les entrevues élèves-employeurs, si besoin.
- Finalise les offres de stage des entreprises.

Le professeur-superviseur

- Enseignant du Cégep dans le programme d'études de l'élève-stagiaire.
- Rend visite en cours de stage à l'entreprise et au stagiaire pour vérifier le déroulement du stage.
- Contacte le stagiaire et voit, en collaboration avec l'accompagnateur-superviseur, à la résolution des problèmes survenant durant le stage.
- Assume la supervision et l'évaluation des apprentissages du stagiaire.

NOS PROGRAMMES EN ATÉ

Voici les programmes d'études offerts en Alternance travail-études au Collège :

- Techniques de génie mécanique
- Techniques de la plasturgie
- Technologie de l'électronique industrielle
- Technologie minérale : spécialisation en géologie
- Technologie minérale : spécialisation en exploitation
- Technologie minérale : spécialisation en minéralurgie
- Techniques de comptabilité et de gestion
- Techniques de bureautique

Dans chacun de nos programmes, les stagiaires ont acquis des compétences spécifiques. Pour connaître ces compétences, nous vous invitons à consulter notre site Internet à l'adresse suivante : www.cegepth.qc.ca. Consultez notre section **Alternance travail-études et placement – Employeur** dans l'onglet **Programmes et admission**. Vous trouverez pour chacun des programmes les compétences pour le stage 1 et le stage 2 en format PDF.

CRÉDIT D'IMPÔT

1. Le crédit d'impôt applicable aux stages en entreprise favorise :

- L'adaptation de la formation aux exigences du travail;
- L'accueil des stagiaires en milieu de stages.

2. Qui peut bénéficier du crédit d'impôt?

- Les sociétés, les coopératives et les particuliers qui exploitent une entreprise.

3. Qui applique cette mesure?

- Les cégeps, de concert avec le Ministère du revenu du Québec.

4. Quelles sont les conditions donnant droit au crédit d'impôt?

- L'élève doit être inscrit à temps plein dans un programme de formation technique qui mène à un DEC (diplôme d'études collégiales).
- Le stage doit être d'une durée minimum de 140 heures.
- Le stagiaire doit être rémunéré.
- Le stagiaire doit faire l'objet d'une évaluation formelle sous la responsabilité du Cégep.

5. Quelle est la forme de l'aide financière accordée?

Pour les sociétés :

- 30 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 600,00 \$ par semaine par stagiaire.

Pour les particuliers :

- 15 % des dépenses admissible jusqu'à concurrence de 600,00 \$ par semaine par stagiaire.

Les dépenses admissibles sont :

- Le salaire du stagiaire, maximum de 18,00 \$/hre.
- Le salaire du superviseur jusqu'à concurrence de 30,00 \$/hre pour un maximum de 10 heures par semaine par stagiaire.

6. Exemple d'application pour une société

Stage de 12 semaines à 40 hres/sem. :

| | | | | | | | |
|--------------------------|--------------|---|---------|---|---------|---|-------------|
| Salaire du stagiaire : | 12,00 \$/hre | X | 40 hres | X | 12 sem. | = | 5 760,00 \$ |
| Salaire du superviseur : | 25,00 \$/hre | X | 10 hres | X | 12 sem. | = | 3 000,00 \$ |

Dépenses totales : 8 760,00 \$

7. Calcul du crédit d'impôt :

- 30 % des dépenses mais avec un maximum de 600,00 \$/sem.
- Donc dépenses autorisées 600,00 \$ X 12 sem. = 7 200,00 \$.
- Alors le crédit d'impôt, calculé sur les dépenses autorisées, sera de :
7 200,00 \$ X 30 % = 2 160,00 \$

PLUS... LA LOI DU 1 % EN FORMATION

- Vous recevez un stagiaire...
- Vous devez investir 1 % de votre masse salariale en formation...
- Vous pouvez appliquer la loi aux stages en Alternance travail-études.

Deux possibilités sont offertes :

- réclamer le crédit d'impôt et déclarer le solde des dépenses de salaire reliées au stage;
ou
- déclarer le total des dépenses de salaire reliées au stage.

Dans notre exemple :

Montant applicable au 1 % :

- Avec crédit : 8 760,00 \$ - 2 160,00 \$ = 6 600,00 \$
ou
- Sans crédit, dépenses totales : 8 760,00 \$

Pour plus d'information, consulter le site du Ministère :

www.inforoutefpt.org/creditimpot

ou le bureau d'Emploi-Québec de votre région.



OFFRE DE STAGE

Alternance travail-études et placement

Michel Sansoucy, conseiller pédagogique

671, boul. Frontenac Ouest

Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

Téléphone : (418) 338-8591, poste 208

Télécopieur : (418) 338-0380

Courriel : ate@cegepth.qc.ca

Tech. de génie mécanique

Tech. de la plasturgie

Tech. de l'électronique industrielle

Tech. minérale – Spéc. en géologie

Tech. minérale – Spéc. en exploitation

Tech. minérale – Spéc. en minéralurgie

Tech. de comptabilité et de gestion

Tech. de bureautique

Stage 1

Stage 2

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom :

Division :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Courriel :

Responsable de l'organisation des stages :

Principaux champs de votre entreprise :

DESCRIPTION DU POSTE DU STAGIAIRE

Titre du poste :

Nombre de postes disponibles :

Nombre d'heures/semaine :

Salaire offert :

Date de début de stage :

(voir calendrier de stage à la page 6)

Accompagnateur :

Fonction de l'accompagnateur-superviseur :

Identification du service/département dans lequel aura lieu le stage :

Aperçu des tâches à accomplir par le stagiaire :

Exigences particulières :

MODALITÉS INTERNES À L'USAGE DU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Nom de l'élève retenu pour ce stage :

L'élève a trouvé son stage : Oui Non L'élève a droit à un remboursement : Oui Non

No du stage :

Date limite d'application :

CALENDRIER DES STAGES POUR L'ANNÉE 2009-2010

| PROGRAMME | ANNÉE D'ÉTUDES | DATE DU STAGE | NOMBRE DE SEMAINES |
|---|--------------------------------|--|--------------------|
| Techniques de génie mécanique (241.A0) | 2 ^e année – stage 1 | 24 mai au 6 août | 11 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 6 avril au 18 juin | 11 semaines |
| Techniques de la plasturgie (241.12) | 2 ^e année – stage 1 | 31 mai au 6 août | 10 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 31 mai au 6 août | 10 semaines |
| Technologie de l'électronique industrielle (243.06) (Instrumentation et automatisation) | 2 ^e année – stage 1 | 24 mai au 13 août | 12 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 22 mars au 28 mai Fin de session au Cégep : 31 mai au 11 juin | 10 semaines |
| Technologie minérale <i>Spécialisation en géologie (271.01)</i> <i>Spécialisation en exploitation (271.02)</i> <i>Spécialisation en minéralurgie (271.03)</i> | 2 ^e année – stage 1 | 24 mai au 6 août | 11 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 10 mai au 13 août | 14 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 26 avril au 13 août | 16 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 26 avril au 13 août | 16 semaines |
| Techniques de comptabilité et de gestion (410.BO) | 2 ^e année – stage 1 | 24 mai au 6 août | 11 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 6 avril au 11 juin | 10 semaines |
| Techniques de bureautique (412.AA) (Coordination du travail de bureau) | 2 ^e année – stage 1 | 24 mai au 6 août | 11 semaines |
| | 3 ^e année – stage 2 | 6 avril au 11 juin | 10 semaines |

UNE ENTREPRISE PEUT RECEVOIR PLUS D'UN STAGIAIRE EN ATÉ ET CE, DANS PLUS D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur les autres programmes offrant des stages en alternance travail-études, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à ate@cegepth.qc.ca ou par téléphone au (418) 338-8591, poste 208. Nous vous acheminerons la documentation nécessaire pour accueillir un ou une stagiaire. Vous pouvez également consulter notre site Internet www.cegepth.qc.ca pour obtenir la documentation.

NOS PARTENAIRES EN 2009 POUR NOS SIX PROGRAMMES EN ATÉ

AlumiCa Canada Inc.
Areva Québec Inc.
Au coin du pédaleur
Bateaux Princecraft
Caisse d'Économie de la Vallée de l'Amiante
Caisse Populaire Desjardins de Thetford Mines
Caisse Populaire Desjardins des Hauts-Cantons
Caisse Populaire Desjardins des Hauts-Reliefs
Caisse Populaire Desjardins du Lac-Aylmer
Castonguay Inc.
CIF Métal Ltée
Compositech Inc.
Convoyeur Continental
Coop des Appalaches
CSSS de la Beauce
CSSSML – Santé au travail
CSSSRT
CTMP
DPA -Québec
Entreprises Prostamp Inc.
Escaliers Gilles Grenier
Équipement d'érablière CDL
Équipement Doyon
Fiscalité Royale Inc.
Fréchette LGL
Gestion Iamgold Qc Inc.
Gestion Immobilière Paquet Inc.
IBM Usine de Bromont
Industries Canatal Inc.
Industries Fournier

LAB Chrysotile – Black Lake
Les Avocats Parent, Doyon, Rancourt et Ass.
Machinex Recycling Services Western Inc.
Malterie Frontenac Inc.
Matiss
Mécanique Analytique Inc.
Mines Virginia Inc.
Ministère des Finances
Ministère des ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Revenu Québec
Municipalité de Beaulac
Municipalité de Saint-Julien
Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
Olymel
Optimoule Inc.
Pétroles Caron et Pelchat Inc.
Plafonds Tendus Design
Polybois
Raymond Chabot Grant Thornton
René Matériaux Composites Ltée
Ressources naturelles Canada
R.J. Lévesques & Fils Ltée
Séchoir Mec
SNC-Lavalin
Soucy International
Structures D.L.D. Ltée
Tafisa Canada
Techno Pieux Inc.
Thetford Armature
Ville de Thetford Mines





Alternance travail-études

Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1
Tél. : (418) 338-8591, poste 208
Télec. : (418) 338-0380
Courriel : ate@cegepth.qc.ca
Internet : www.cegepth.qc.ca